

le gouvernement royal du Laos et le Pathet-Lao dissident ont conclu un accord. Cet accord prévoyait l'unification du Pathet-Lao à la collectivité nationale du Laos et la tenue d'élections supplémentaires quelques mois plus tard afin que le Pathet-Lao soit représenté à l'assemblée nationale. Ces élections ont eu lieu le 4 mai 1958.

Au cours des deux derniers mois, le gouvernement royal du Laos a par deux fois demandé à la commission internationale de quitter le Laos après les élections du 4 mai. Il a exprimé l'avis que ces élections représentaient la dernière étape du règlement politique prévu dans l'accord de trêve relatif au Laos, qui a été signé à Genève en 1954.

Le gouvernement du Canada est aussi d'avis que, par suite du règlement politique intervenu au Laos et de l'exécution des conditions de l'accord de trêve, la commission internationale de surveillance et de contrôle a complété sa tâche. D'après le gouvernement du Canada, le maintien d'organismes internationaux de ce genre pour une période indéterminée après qu'ils ont accompli leur tâche a tendance à faire mépriser l'idée générale de la surveillance internationale.

C'est pour cette raison de portée générale et pour appuyer la demande du gouvernement royal du Laos que la délégation canadienne à la commission internationale a reçu ordre de présenter un projet de résolution demandant la dissolution de la commission. Les délégations indienne et polonaise s'opposent à la dissolution et, jusqu'à maintenant, on n'a trouvé aucune solution définitive.

Pour ce qui est de la commission internationale au Viet-Nam, le gouvernement du Canada est d'avis que, vu qu'il n'y a pas encore eu de règlement politique dans ce pays, la commission a encore du travail à y accomplir. Nous désirons donc continuer à participer au travail de cette commission et ainsi contribuer à la paix et à la stabilité dans cette région.

Quant au Cambodge, l'honorable député se le rappelle sans doute, la délégation canadienne au Cambodge a présenté, il y a plus de deux ans, un projet de résolution demandant la dissolution de la commission, qui, de l'avis du gouvernement du Canada, avait complété sa tâche. Toutefois, aucune mesure n'a été prise alors et depuis, parce que cette résolution n'a pas été appuyée par les délégations de l'Inde et de la Pologne, mais surtout, à ce que j'ai appris, parce que le gouvernement royal du Cambodge a demandé que la commission soit maintenue.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Puis-je demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il n'estime pas, étant donné ce

[L'hon. M. Smith.]

qu'il vient de dire de la situation au Cambodge, qu'il faudrait faire une nouvelle tentative en vue de dissoudre la commission dans ce pays? Serait-il disposé à étudier la question et à nous en reparler plus tard?

L'hon. M. Smith: Monsieur l'Orateur, en réponse à cette question, je souhaiterais qu'on s'occupe d'abord de la situation du Laos, mais j'examinerai ce point.

CANADIAN PACIFIC STEAMSHIPS

COLOMBIE-BRITANNIQUE—PRÉTENDUE POSSIBILITÉ D'AMÉLIORATION DU SERVICE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, je voulais poser une question au ministre des Transports. Puisqu'il est absent, peut-être pourrait-on tenir la question pour préavis, afin que le ministre y réponde à son retour. Je voudrais savoir si le ministère des Transports a reçu un rapport de la *Canadian Pacific Steamships* au sujet de la liaison par vapeur entre la partie continentale de la Colombie-Britannique et l'île Vancouver, et s'il y est dit que la compagnie peut effectivement assurer un service plus rapide et plus efficace entre ces deux endroits. Dans le cas de l'affirmative, quels sont les projets du ministère touchant l'institution d'un service de ce genre?

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je vais tenir la question pour avis et voir à ce qu'elle soit signalée au ministre intéressé.

QUESTIONS OUVRIÈRES

SAINT-JEAN (P.Q.)—PRÉTENDUE FERMETURE DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA COMPAGNIE DE MACHINES À COUDRE SINGER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Alan Macnaughton (Mont-Royal): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre suppléant du Travail. Je regrette de ne pas avoir eu l'occasion de lui en donner avis. Le ministre sait-elle que la compagnie de machines à coudre Singer, de Saint-Jean (Québec) vient de fermer son établissement là-bas, mettant ainsi en chômage un grand nombre de personnes? A-t-elle quelque chose à dire des raisons invoquées pour la fermeture de cette usine?

L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre suppléant du Travail): Monsieur l'Orateur, ces renseignements ne me sont pas encore parvenus, mais j'ai l'impression, qu'il s'agit, n'est-ce pas, d'une question qui relève de la compétence provinciale?